



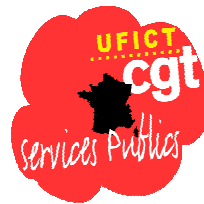
**UNSA Territoriaux
du Conseil
Régional du Limousin**



**Section des
personnels du Conseil
Régional**



**Conseil
Régional
Limousin**



**Syndicat CGT et UFICT-CGT
des personnels de la Région
Limousin**

Limoges, le 21 février 2012

A Monsieur le Président du Conseil Régional.

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre courrier en date du 15 février, par lequel vous confirmez votre décision d'appliquer sans délai la mesure gouvernementale instaurant une journée de carence en cas d'arrêt maladie dans la Fonction Publique.

Nous partageons votre analyse sur le caractère injuste et inacceptable de cette mesure et nous jugeons en outre qu'elle constitue une atteinte grave à l'état de droit, puisque l'article 105 de la loi de finances, remet en cause l'une des garanties statutaires des fonctionnaires, sans consultation des conseils supérieurs des 3 fonctions publiques.

Elle fait peser une menace grave à terme sur la santé des agents, si ces derniers sont conduits à renoncer à leur congé pour des raisons financières. Cela peut également poser un vrai problème collectif de santé, dans la mesure où le maintien au travail des agents malades est de nature à favoriser la circulation des maladies.

Il y a donc urgence à agir. C'est la raison pour laquelle nous vous indiquons notre disponibilité pour rechercher avec vos services, les voies et moyens **permettant de ne pas pénaliser les agents et de préserver leur santé, tout en appliquant la loi**, ainsi que vous le souhaitez. Dans notre esprit cette préoccupation vise bien tous les agents et pas seulement les « *personnes en grande difficulté* » dont vous évoquez la situation dans votre courrier.

Aussi, nous nous permettons de vous proposer la mise en place d'un dispositif de compensation financière. Il bénéficierait à chaque agent qui subit une perte de salaire due à l'application du jour de carence. L'économie réalisée par la collectivité du fait du non paiement du 1^{er} jour d'arrêt maladie, doit de notre point de vue être réinvestie intégralement au service de ces deux objectifs de non pénalisation et de préservation de la santé.

Certains de l'intérêt que vous porterez à nos propositions, nous vous prions de croire, **Monsieur le Président**, en l'expression de notre considération distinguée.

Geneviève Lacouturière. Christophe Nouhaud. Françoise Févre Catherine Rolland.